

2021 DASES 127 : Subventions (23 000 euros) et conventions annuelles à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, de soutenir 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité .

Ces actions sont menées en dehors du temps scolaire et sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur la réussite scolaire. Leur objectif est de favoriser l'insertion sociale des jeunes et d'agir sur les inégalités qui subsistent dans le domaine de l'accès à la culture et au savoir. Les actions se conforment aux principes et aux objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité. Elles offrent aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Elles ont une vocation éducative et visent l'épanouissement culturel et social des enfants. Elles ont également pour objectif de soutenir les familles dans leur relation à la vie scolaire de leurs enfants.

Elles se situent ainsi dans un espace d'initiative bien distinct de celui de l'institution scolaire. Néanmoins, elles se doivent d'être conçues en cohérence et en complémentarité avec les différents dispositifs mis en place dans le cadre de la lutte contre l'échec scolaire par l'ensemble des partenaires concernés (Éducation Nationale, Caisse d'Allocations Familiales à travers le contrat local d'accompagnement à la scolarité, dispositif partenarial de réussite éducative). Ce dispositif vise aussi à proposer une offre de proximité qui favorise l'implication de tous les acteurs concernés et facilite les liaisons entre la communauté scolaire, les familles et les associations. Les actions concernent des enfants scolarisés en primaire et au collège.

Ce projet présente le financement pour un montant total en reconduction de 23 000 euros des huit associations suivantes : Choron Jeunes, Mosaïques.9, l'association Jeunesse Saint Vincent de Paul, l'Association d'Animation Culturelle du Quartier – ASACQ, Paris basket 18, l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion – AEPCR, Tamèrantong, Réseau môm'artre.

Ces huit associations ont accompagné 856 jeunes en 2020.

Par ailleurs, treize autres associations bénéficient également d'un financement qui a fait ou fera l'objet de délibérations spécifiques aux Conseils de Paris pour un montant total de 57 000 euros dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs interservices ou interdirections. Il s'agit des associations suivantes : Franco chinoise Pierre Ducerf, l'ACORT, Francophonie et Cultures Partagées,

Quartier libre XIe, AFIF, les Amis de la Bienvenue, Le Moulin, Migrants Plaisance, Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse rencontres, Les Enfants de la Goutte D'Or, Oasis 18, La Voie de la Lune, La Maison des Fougères.

Ainsi, l'ensemble du dispositif d'accompagnement à la scolarité soutenu par la Ville de Paris concerne au total vingt et une associations, qui sont soutenues à hauteur d'un montant total de 80 000 euros pour le cycle scolaire 2020/2021.

Pour le cycle scolaire 2019/2020, les associations ont mis en œuvre de l'aide aux devoirs, des ateliers éducatifs (jeux ; ateliers d'arts plastiques, d'expression orale, d'écriture, de musique...), des sorties culturelles (cinéma, musées, théâtre, visite de monuments...) et des animations conviviales avec la participation des familles (anniversaire, fête de fin d'année...). La majeure partie des associations s'appuie sur des bénévoles pour mettre en œuvre leur action.

Ces associations se mobilisent pour soutenir les jeunes et leurs familles afin d'éviter des situations de décrochage et continuent d'adapter leurs actions au contexte sanitaire.

Les fiches techniques jointes au présent projet font une présentation complémentaire des associations.

Compte tenu de ces éléments, il vous est donc proposé de signer des conventions annuelles avec huit associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité et d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Action	Subvention
Choron Jeunes	Accompagnement à la scolarité	1 500 €
Mosaïques.9	Accompagnement à la scolarité	1 200 €
Jeunesse Saint Vincent de Paul	Accompagnement à la scolarité	2 000 €
Association d'Animation Culturelle du Quartier – ASACQ	Accompagnement à la scolarité	800 €
Paris basket 18	Accompagnement à la scolarité	1 000 €
Association d'Education Populaire Charonne Réunion AEPCR	Accompagnement à la scolarité	6 500 €
Tamèrantong	Accompagnement à la scolarité	2 000 €
Réseau môm'artre	Accompagnement à la scolarité	8 000 €

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris